

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Table with 2 columns: Location (Canton, Suisse, Etranger, Rétolman) and Price (1st insertion, 20 cent, 1st line, 15 cent, 2nd line, 10 cent, 3rd line, 5 cent, 4th line, 2 cent, 5th line, 1 cent). Includes 'M. V. X.' at the bottom.

Nouvelles du jour

Les graves divergences de Spa vont probablement s'aplanir.

Les divergences entre les Alliés et les Allemands au sujet des livraisons de charbon sont au point culminant. Le gouvernement de Berlin, qui a facilement cédé sur la question du désarmement, où il s'agissait de donner aux Alliés une satisfaction politique, a déclaré aux Alliés, par la bouche de M. Simons, que, dans une question d'ordre économique comme l'est celle des charbons, il ne prendrait pas d'engagements qu'il saurait ne pas pouvoir tenir.

Les Alliés se concertent sur l'ultimatum qu'ils vont signifier à la délégation allemande. Les alliés et venues des grands chefs militaires, appelés à Spa en consultation, soulignent l'intention menaçante de ces délibérations. La perspective d'une occupation armée du district minier de la Ruhr se rapproche. Devant ce danger, l'Allemagne se résignera probablement à accepter les conditions des Alliés.

Le Kurier Poloki de Varsovie reproduit du Komunist, organe bolchéviste de Kiev, les conditions de paix que le gouvernement des Soviets songerait à imposer à la Pologne. Les voici :

Abandon des districts de Vilna, de Grodno, de Sedlez et de Chelm ;

Désarmement de l'armée polonaise ;

Paiement d'une indemnité de guerre ;

Remise en gage des mines de sel et de charbon ;

Établissement de la dictature du prolétariat en Pologne ;

Occupation du pays par les troupes rouges pendant cinq ans ;

Libre passage pour les armées russes.

Ce sont des conditions inacceptables et que l'Entente ne laisserait pas imposer, car elles équivalraient à un écrasement de la Pologne.

L'épiscopat de la Lombardie, à sa tête le cardinal Ferrari archevêque de Milan, adresse une lettre pastorale collective aux populations de la région, en signalant, à la lumière de la doctrine catholique, les problèmes brûlants du jour : le conflit des classes, l'organisation des classes, le droit de propriété, la réduction des heures de travail, le contrat de travail, les grèves.

La lettre insiste sur ce point fondamental que « l'homme ne peut, sans offense au Créateur, être considéré simplement comme moyen ou instrument de production ; il est une créature intelligente, avec une âme immortelle, rachetée et sanctifiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, destinée à un perfectionnement spirituel et à une récompense éternelle dans la possession de Dieu ».

D'où l'obligation de ne pas donner son nom à des organisations et à des associations hostiles à cette destinée et à ce but suprême. Il faut, pour sauver la société, le retour à l'esprit chrétien sur toute la ligne.

L'épiscopat met en garde contre la propagande très active de l'association nord-américaine « Young Men's Christian Association », qui cherche à décaholiciser les populations.

Le Comité directeur de l'Action catholique italienne a immédiatement signalé à tous les Comités diocésains et locaux la menace que la proposition du divorce a fait paraître à l'horizon.

Palrizi, de Rome, a envoyé tout de suite une protestation contre un projet qui renie l'essence du mariage et viole l'intégrité et la sainteté de la famille.

On signale qu'un journal de Vienne, Die Politik, qui serait l'organe des monarchistes autrichiens, vient de publier un article très vif contre le régent de Hongrie, l'amiral Horthy. Circonstance particulièrement digne de remarque : l'article en question serait signé du nom d'un familier de Charles 1<sup>er</sup>, M. Albin Schager, régisseur des biens privés de l'ex-empereur. M. Schager traiterait l'amiral Horthy d'usurpateur et l'accuserait de se maintenir au pouvoir par des procédés illégaux.

On ne sera pas peu étonné d'apprendre que le régime conservateur hongrois, qui se considère comme un régime d'attente jusqu'au rétablissement de la monarchie, est traité d'usurpateur par un personnage qui tient de si près à la maison impériale.

Nous ne nous chargeons pas de débrouiller cette énigme ; peut-être une déclaration viendra-t-elle, de la villa Prangins, mettre les choses au point.

Notons qu'il a été question de M. Schager dans le démenti que le cabinet de Charles 1<sup>er</sup> a fait publier touchant le bruit d'un complot monarchiste. On y défendait M. Schager contre le soupçon de menées politiques, en disant qu'il ne s'occupe pas d'autre chose que de ses fonctions de régisseur.

L'ancien ministre autrichien Gessmann, qui vient de mourir, fut un des hommes prévoyants qui virent venir la guerre et qui firent effort pour que l'Autriche affrontât la bourgeoisie dans les meilleures conditions possibles.

M. Gessmann fut le collaborateur de M. Lueger dans la fondation, en Autriche, d'un parti politique fondé sur les principes catholiques, parti qui ruina le crédit jusqu'alors tout-puissant du libéralisme, appuyé sur la banque israélite. Mais M. Gessmann, après la mort de Lueger, voulait compléter cette œuvre d'épuration politique en donnant à l'Autriche des bases organiques solides. Il pensait, avec d'autres, que l'attachement aux Habsbourg ne suffirait pas, à la longue, à neutraliser les tendances centrifuges des nationalités. Il concevait donc le projet d'une monarchie fédérale, afin de faire disparaître un état de contrainte qui devenait de plus en plus intolérable. Pendant les dernières années avant la guerre, M. Gessmann fit à l'étranger des séjours pendant lesquels il put se convaincre de l'imminence croissante du danger de guerre et de l'urgence qu'il y avait de procéder à la réforme intérieure de l'Autriche, aussi bien qu'à une révision du programme de sa diplomatie. Mais il ne fut pas plus écouté que les Lammaschi et autres esprits clairvoyants, qui se heurtèrent à l'inertie des bureaux et à leur imperturbable sérénité.

La catastrophe arrivée, M. Gessmann fit un suprême effort pour conjurer la dissolution de la monarchie ; il supplia qu'on réalisât sans délai l'idée d'une confédération des peuples de l'empire. Le premier ministre, comte Stürgkh, un bon catholique comme M. Gessmann, abandonna dans ses idées (on sait que le revolver du socialiste Adler a supprimé le premier ministre Stürgkh, que son esprit avisé rendait gênant). Mais ni le vieil empereur François-Joseph ni son jeune successeur ne purent se résoudre à faire le geste qu'il fallait : quand Charles 1<sup>er</sup> s'y décida, il était trop tard.

M. Gessmann est mort du chagrin que lui ont causé les désastres de l'Autriche et l'aveugle obstination de ses dirigeants. C'est une victime du patriotisme, comme le Dr Lammaschi.

Des désordres ont eu lieu dimanche à Bruxelles et à Anvers, où les activistes flamandais (Flamands séparatistes) ont

essayé de fêter par des cortèges l'anniversaire de la bataille des Eperons d'or. (Il s'agit de la défaite infligée à la chevalerie française, en 1302, par les milices communales flamandes.)

La police a empêché les cortèges flamands ; il y a eu des charges et des lueurs de salve.

Le Standard, organe du député Cawelaerts, ancien professeur à l'Université de Fribourg, a publié un article très véhément en faveur de la cause flamande.

Tâches législatives prochaines

L'organisation judiciaire civile en général

Quelles sont actuellement nos diverses instances civiles, comment sont-elles composées, quelles sont leurs compétences ? Voilà tout autant de questions qu'il faut exposer avant de parler de réorganisation judiciaire.

D'une façon toute générale, nous pouvons distinguer les autorités inférieures de jugement qui sont les tribunaux d'arrondissement, les présidents des tribunaux d'arrondissement, les justices de paix et les juges de paix et l'autorité supérieure de jugement, le Tribunal cantonal.

Nous allons dire quelques mots de chacune d'elles dans l'ordre même où nous venons de les énumérer.

1. Les Tribunaux d'arrondissement se composent d'un président, de 4 juges et de 4 suppléants nommés pour 4 ans par le collège électoral, c'est-à-dire le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal réunis.

Ils siègent au chef-lieu de l'arrondissement, qui coïncide avec celui du district, aux jours fixés par un règlement édicté par le Conseil d'Etat.

Si nous envisageons leurs attributions civiles, nous constatons que les tribunaux d'arrondissement fonctionnent tantôt comme instance unique, tantôt comme tribunaux de 1<sup>re</sup> instance, tantôt comme dernière instance.

Comme instance unique, ils connaissent de toute contestation d'une valeur en capital de plus de 300 francs et n'excédant pas 400 francs vionc taxa, soit 570 fr. 70, argent actuel.

Leurs prononcés, dans cette compétence, sont définitifs ; ils ne peuvent être attaqués que par la voie de la cassation.

Comme première instance, c'est-à-dire sous réserve de recours en appel devant le Tribunal cantonal, ils connaissent de tous les litiges portant sur des sommes plus considérables, ou qui ne sont pas attribués expressément par la loi à un autre juge ; ils exercent également, en matière non contentieuse, tous les actes de juridiction qui ne sont pas attribués par la loi à une autre autorité.

Enfin, comme dernière instance, ils connaissent de toutes les décisions des justices de paix qui leur sont déférées par voie de recours, selon les prescriptions de notre loi cantonale d'application du code civil suisse.

2. Les présidents des tribunaux, siégeant seuls, n'avaient, d'après la loi sur l'organisation judiciaire, pas de compétence de jugement proprement dite, en matière civile ; ils n'avaient de pouvoir qu'en matière provisionnelle et conservatoire.

Des lois plus récentes leur ont, par contre, donné des compétences de jugement assez étendues : telles en particulier la loi cantonale d'exécution de la loi sur les poursuites et faillites, du 11 mai 1891, et la loi d'application du code civil suisse, du 22 novembre 1911.

En ce qui concerne spécialement cette dernière, les attributions confiées par elle aux présidents sont multiples et relèvent soit de la procédure gracieuse, soit de la procédure contentieuse ; il en est qui sont de caractère mixte mi-gracieux mi-contentieux.

3. Les justices de paix sont composées d'un juge de paix, de deux assesseurs et de deux suppléants.

Les divers arrondissements judiciaires sont divisés en cercles de justice de paix. Le district de la Sarine en forme 5 ; celui de la Singine, 3 ; celui de la Gruyère, 7 ; celui du Lac, 5 ; celui de la Glâne, 3 ; celui de la Broye, 4 ; celui de la Veveyse, 2.

Les justices de paix qui, dans notre ancienne procédure, portaient le nom de « Direction des orphelins », fonctionnent tantôt comme juges civils, tantôt comme autorités tutélaires.

En matière civile, les justices de paix prononcent définitivement, sauf recours en cassation, sur toute prétention personnelle ou réelle, mobilière ou immobilière, d'une valeur en capital dépassant 100 et n'excédant pas 300 francs.

Comme autorités tutélaires, elles statuent sur une série de questions qui sont énumérées dans notre loi d'application du Code civil suisse.

4. Les juges de paix n'ont pas seulement à présider la justice de paix, mais ils siègent aussi seuls et jugent définitivement tous les

litiges dont la valeur en capital ne dépasse pas 100 francs.

Ils sont, en outre, conciliateurs, c'est-à-dire que la loi les charge de s'efforcer d'amener un arrangement entre les parties au moment où celles-ci s'engagent dans un procès, dans tous les cas où la loi ne dispense pas de la tentative de conciliation.

En matière non contentieuse, ils exercent tous les actes de juridiction et toutes les attributions qui leur sont confiées par les lois.

L'instance supérieure de jugement est le Tribunal cantonal.

Il se compose de 7 membres nommés individuellement par le Grand Conseil pour 8 ans, ainsi que 14 suppléants.

Son siège est à Fribourg ; la présence de cinq membres suffit pour que le jugement soit valablement rendu ; comme cour d'appel, le Tribunal siège régulièrement à 7 membres, en se complétant au besoin par l'appel de suppléants.

Ses attributions en matière civile sont de quatre ordres différents.

Il peut fonctionner soit comme instance unique, soit comme instance d'appel, soit comme instance de cassation, soit comme instance de recours.

1. Le Tribunal cantonal peut être appelé à connaître comme instance cantonale unique des litiges entre particuliers soit par suite d'accord des parties, lorsqu'il s'agit d'un procès qui serait susceptible d'être porté en appel, soit en vertu de la loi ; ainsi, d'après les lois du 9 mai 1896 et 13 novembre 1901 relatives aux contestations concernant les brevets d'invention et la protection des marques de fabrique, de commerce, des dessins et modèles industriels ; d'après celle du 26 novembre 1913 organisant le Tribunal des assurances et d'après la loi d'application du C. C. S., art. 138.

2. En second lieu, le Tribunal cantonal siège à 7 membres connaît comme cour d'appel de toutes les contestations dont le chiffre dépasse 579 fr. 70 ou qui concernent des droits non susceptibles d'application pécuniaire, telles que les actions d'état civil, de divorce et autres semblables, et qui ont fait l'objet d'un prononcé d'un tribunal d'arrondissement.

3. Le Tribunal cantonal siège à 5 membres connaît comme cour de cassation des recours dirigés contre les jugements rendus par les autorités judiciaires inférieures dans leurs compétences définitives.

Tandis que l'appel est la suite normale de la première instance, la cassation constitue une voie extraordinaire de recours, dont les motifs sont limités et sont tirés ou de l'ordre public ou de la violation flagrante de la loi.

4. Enfin, le Tribunal cantonal est encore instance de recours d'après la loi d'application du Code civil suisse, à propos d'un certain nombre de décisions émanant soit des tribunaux d'arrondissement, soit des Présidents des Tribunaux, soit des justices de paix.

Telles sont les grandes lignes de l'organisation actuelle.

Nous verrons dans un prochain article la question de la réorganisation judiciaire en général.

Dr J. Filler, professeur à l'Université.

Un incident franco-allemand à Berlin

Berlin, 14 juillet.

D'après un communiqué de la Sicherheitspolizei (Police de sûreté), une cérémonie commémorant la fête nationale française du 14 juillet s'est déroulée devant l'ambassade de France. Les représentants des missions de l'Entente à Berlin y participaient. Lorsque le drapeau tricolore fut hissé, le peuple allemand présent entonna l'hymne national allemand.

Sous la protection de la Sicherheitspolizei, les officiers et les matelots dont la conduite excitait le peuple furent conduits dans les bâtiments de l'ambassade. De cette manière, tout excès fut évité.

Après que la cérémonie fut terminée et que le peuple se fut éloigné, des personnes encore inconnues sont montées sur le toit de l'ambassade de France et se sont emparées du drapeau tricolore, après quoi elles ont pris la fuite. Une enquête a été ouverte.

Paris, 14 juillet.

Le drapeau français étant arboré sur l'ambassade de France à Berlin, à l'occasion de la fête nationale, quelques rassemblements s'étaient formés, mais ils avaient été facilement dispersés. Au commencement de l'après-midi, un individu qui devait connaître les accès de l'ambassade est apparu sur le toit, a enlevé le drapeau et a disparu. La foule l'observait avec amusement tandis que la police, spécialement avertie d'avance que des incidents étaient possibles, laissait faire. Le drapeau a été aussitôt récupéré.

M. de Marcellis, au nom de l'ambassadeur absent, a adressé une protestation au gouvernement allemand en se réservant de demander

les sanctions nécessaires. Depuis lors, un calme absolu règne autour de l'ambassade.

Mayence, 14 juillet.

On mande de Berlin que le drapeau français de l'ambassade aurait été retrouvé et rendu par la police à l'ambassade de France.

La conférence de Spa

Spa, 14 juillet.

(Havas.) — M. Millerand et ses collaborateurs, MM. François-Marsal et Le Trocquer, ont conféré avec le maréchal Foch dès son arrivée aux Euxois, à 9 heures.

A l'occasion du 14 juillet, les membres de la délégation française avaient tenu à rendre visite au président du conseil. Ce matin, à 9 heures et demie, M. Delacroix, président du conseil et M. Hymans, ministre des affaires étrangères, sont venus présenter à M. Millerand les vœux que le gouvernement et la nation belges forment pour la France en ce jour de fête nationale. Le président du conseil était entouré du maréchal Foch, des ministres des Finances et des travaux publics et des membres de la délégation française. Les deux présidents ont souligné la cordiale sympathie qui unit les deux peuples. M. Millerand a insisté sur le représentant du gouvernement belge à conférer avec lui et le maréchal Foch au sujet de la situation, créée par l'attitude de la délégation allemande. L'entrevue s'est prolongée jusqu'à 10 heures et demie.

Spa, 14 juillet.

Communiqué officiel : Une réunion des plénipotentiaires alliés a eu lieu de 11 h. 30 à 1 heure avec la collaboration du maréchal Foch et du général Maglaine, en l'absence du maréchal Wilson. La suite de la discussion a été ajournée pour permettre un échange de vues préalable entre les experts militaires.

Bruxelles, 14 juillet.

Suivant le correspondant du XX<sup>me</sup> Siècle à Spa, les Alliés devaient soumettre aujourd'hui à 11 heures, aux délégués allemands, un protocole indiquant les sanctions dans la question des charbons. Les Allemands seront mis dans l'obligation de signer, c'est-à-dire qu'ils seront ainsi mis en présence d'un véritable ultimatum tout comme dans la question du désarmement.

Bruxelles, 14 juillet.

(Havas.) — Questionné sur ce qu'il pensait du rappel des maréchaux Foch et Wäson, M. Simons a déclaré à plusieurs journalistes : « Nous nous attendions à la décision des Alliés. Quant au rappel du maréchal Foch, il ne peut en rien modifier notre manière de voir ».

Bruxelles, 15 juillet.

(Havas.) — Le XX<sup>me</sup> Siècle croit pouvoir assurer que, au cours de la réunion d'hier matin, les plénipotentiaires alliés ont prévu le passage à travers la zone américaine de l'Allemagne, des armées alliées. On a envisagé le retrait des troupes américaines dans la réserve des troupes d'occupation.

Mayence, 15 juillet.

(Havas.) — Le général Degoutte est parti pour Spa à 5 heures de l'après-midi. Le général Degoutte commande en chef l'armée française d'occupation sur le Rhin.

Bruxelles, 15 juillet.

(Havas.) — Les journaux annoncent que la commission des réparations, ayant examiné les réclamations allemandes résultant des frais énormes d'occupation militaire en territoire allemand, vient de fixer à 7 francs par jour et par soldat allié la somme que l'Allemagne devra payer en raison des stipulations du traité de paix.

L'offensive bolchéviste contre la Pologne

Paris, 15 juillet.

(Havas.) — Communiqué de l'état-major polonais :

Au nord-est de Vilna, nos détachements, sous la forte pression de l'ennemi, se sont retirés au sud de la rivière Vilija. L'ennemi a occupé Michaïchki. Un fort groupe ennemi, après des luttes acharnées, a occupé Molodetchno, continuant ses attaques le long de la voie ferrée Vilna-Molodetchno-Lida, et a atteint dans la première direction Smorgany et Listopadow. Actuellement des luttes acharnées continuent sur ces lignes. Des attaques ont été repoussées héroïquement par des détachements de Lituanie et de la Russie-Blanche. A l'est de la ligne Koidanow Sluch notre repli s'effectue selon le plan. En Pologne, au nord de la voie ferrée de la région de Babinecz-Biechodowicz et Babrik, nos arrière-gardes ont été plusieurs fois attaquées par la cavalerie ennemie. Le train blindé Pilsudski, faisant une reconnaissance sur la voie ferrée Lunin-Sarny, a dispersé un détachement ennemi. L'équipage du train a pris un énorme butin. Sur la Styk, tranquillité.

Le 13 juillet, après une défense héroïque, notre garnison a quitté Dulno se retirant à



L'ouest et au sud. L'ennemi a occupé cette localité par des forces importantes et envoya des patrouilles dans la direction ouest. Des attaques acharnées des bolchévistes sur Kremenez ont été repoussées par les détachements de la 18<sup>me</sup> division d'infanterie. A Jönest de Podolsk, Vishna, et au sud de Satanow, nous avons repoussé des attaques énergiques de l'ennemi. Nos détachements ont pris 3 mitrailleuses, 1000 fusils et fait des prisonniers. Les détachements de l'armée ukrainienne ont repoussé avec succès des attaques ennemies sur Kamenetz-Podolsk et sur la station de la voie ferrée de Balin.

Le 14 juillet à Paris

Paris, 14 juillet. (Havas.) - Un temps radieux a favorisé à Vincennes la revue du 14 juillet que passa M. Lefèvre, ministre de la guerre, en présence des présidents des Chambres, des ministres, du corps diplomatique et d'une foule immense animée d'un patriotisme enthousiaste. Le public acclama l'armée surtout lorsque M. Lefèvre remit les drapeaux aux huit régiments sénégaux et aux nouveaux régiments d'artillerie et d'assaut. Les troupes défilèrent magnifiquement devant les trophées français revenus de l'Allemagne conformément au traité de Versailles.

Paris, 14 juillet. Le président de la République a adressé au ministre de la guerre la lettre suivante :

Rambouillet, le 13 juillet.

Mon cher ministre, J'ai la douleur de ne pouvoir assister à la revue de demain. Quelques semaines de repos me sont encore nécessaires avant que je reprenne le plein exercice des hautes fonctions que l'assemblée nationale m'a fait le grand honneur de me confier. Il m'est cruel d'être empêché en ce jour de fête nationale de saluer notre admirable armée dans tout l'éclat de sa gloire. Je vous demande d'être l'interprète de mes sentiments les plus affectueux auprès des braves soldats qui vont défilier devant vous. Agréez, Monsieur le ministre, l'assurance de mon cordial dévouement. - Deschanel

LA SANTÉ DE M. DESCHANEL Le correspondant du Journal de Genève mande de Paris :

M. Deschanel avait quitté sa retraite de la Montellerie, avec l'intention de rester plusieurs semaines à l'Elysée ; il comptait présider aux fêtes du 14 juillet. Au bout de quelques jours, il fallut bien reconnaître que cela n'était pas possible. L'espèce de neurasthénie dont il souffre et qui lui rend toute décision quasiment impossible le reprit de plus belle. Une séance du conseil des ministres, qu'il avait tenu à présider, l'épuisa particulièrement. Il se rendit compte lui-même de la situation. A-t-il même, comme on l'a raconté, parlé d'une retraite immédiate à M. Millerand, qui l'aurait décidé à résister jusqu'à l'automne à toute résolution définitive ? C'est possible. Quoiqu'il en soit, il partit pour le château de Rambouillet, d'où il est peu probable qu'il rentre à Paris, du moins pour un séjour prolongé, avant longtemps. Sera-t-il même en mesure d'assister le 4 septembre au cinquantième de la République ? C'est douteux.

Les zones franches

Paris, 14 juillet. On mande que 137 conseillers municipaux sur 200 que comptent les zones franches de Haute-Savoie ont pris une résolution exprimant leur inébranlable conviction que rien ne sera modifié au régime des zones sans que la population intéressée ait été appelée à se prononcer. Le droit des populations, dit le texte, d'être consultées sur toute modification essentielle du régime créé en 1890 ne doit faire l'objet d'aucune discussion ou objection.

La dépouille mortelle et la succession de l'impératrice Eugénie

Madrid, 14 juillet. L'embaumement a été accompli mardi et le corps de l'impératrice, revêtu du costume de l'ordre religieux de Saint-Jacques, a été déposé dans un double cercueil de zinc et d'acajou, et ensuite placé dans une chapelle ardente. Suivant la volonté de la défunte, si fleurs ni couronnes n'ont été placées dans la chapelle ardente, qui n'est ornée d'aucune draperie. La dépouille mortelle traversera la France, à destination du Havre. Elle sera transportée à bord d'un navire de la marine anglaise, à Farnborough, où se trouve la crypte qui lui est réservée, près des tombeaux de Napoléon III et du prince impérial. D'après les renseignements fournis par les journaux anglais, le testament de l'impératrice Eugénie serait déposé, depuis un certain temps, chez un notaire de Paris. On croit savoir que toutes les propriétés qui lui viennent de l'empereur Napoléon seraient léguées au prince Napoléon, mais que les biens qui lui appartiennent en propre seraient retour à sa famille. On croit également que la reine d'Espagne recevra des donations importantes. Quant aux Mémoires que l'impératrice aurait laissés, rappelons cette lettre de Franceschini Pietri, qui est du 6 juillet 1909 :

« Depuis quelque temps l'impératrice reçoit de nombreuses lettres de personnes qui lui demandent à publier ou à traduire en langue étrangère ses Mémoires. « Pour répondre à ces demandes et pour y mettre fin, je suis chargé par Sa Majesté d'affirmer qu'elle n'a point écrit et qu'elle n'écrira pas de Mémoires. « Toute publication de ce genre serait donc apocryphe. « Il est à présumer que l'ex-souveraine n'a pas dû depuis cette époque, changer d'avis.

Le sort des îles Aaland

Londres, 13 juillet. A la séance publique du Conseil de la Société des Nations tenu mardi au palais de Saint-James, sous la présidence de M. Paul Cambon, ambassadeur de France, M. Balfour, rapporteur, a exposé les résultats de l'enquête du conseil sur le problème des îles Aaland. Le représentant de la Suède avait demandé que « la population des îles Aaland fut autorisée à déterminer immédiatement, par voie de plébiscite, si l'archipel devait rester sous la souveraineté de la Finlande, ou bien être incorporé au royaume de Suède ». Le représentant de la Finlande, de son côté, avait déclaré en substance que « la République de Finlande est un pays indépendant et souverain, que son indépendance a été reconnue sans réserve par diverses puissances, y compris la Suède, et que les îles Aaland font partie de la République ».

Après avoir exposé la discussion qui a eu lieu, M. Balfour a donné lecture de la résolution suivante qui a été unanimement adoptée par le conseil :

« Une commission de trois juges internationaux sera nommée pour donner au conseil, dans le plus bref délai, son avis sur les questions suivantes :

1. Le cas porté par la Suède devant le conseil sur la question des îles Aaland dépend-il d'un domaine qui, en droit international, appartient uniquement à la juridiction intérieure de la Finlande dans le sens du paragraphe 8 de l'article 15 du pacte ? 2. Quel est l'état actuel des obligations internationales concernant la militarisation des îles Aaland ?

M. Balfour a exhorté les deux représentants des puissances en litige à éviter tout ce qui pourrait aggraver une situation déjà tendue.

M. Branting et M. Enckell, parlant l'un et l'autre en français, assurèrent le conseil qu'ils feraient tous leurs efforts dans ce sens. Sans préjuger la décision du gouvernement finlandais, on a lieu d'espérer qu'il consentira à l'héber MM. Sundblom et Bjorkman, les deux patriotes finlandais emprisonnés dernièrement.

On estime que les conclusions des juges internationaux seront rédigées assez tôt pour que le conseil puisse les avoir sous les yeux pendant la séance qu'il compte tenir à Saint-Sébastien vers la fin de juillet.

D'une manière générale, il semble qu'on s'achemine, au moyen d'une médiation entreprise par le conseil de la Société des Nations, vers une solution qui, tout en laissant les îles Aaland sous la souveraineté au moins nominale de la Finlande, assurerait par des garanties internationales la délimitation complète de cet archipel.

Les bolchéviki en Perse

Londres, 14 juillet. L'agence Reuter apprend de source officielle persane que les bolchéviki auraient atteint les montagnes de Noor entre Téhéran et Mazandéran et que si des mesures efficaces ne sont pas prises pour enrayer leur avance, la ville de Téhéran sera bientôt à leur merci.

NÉCROLOGIE

Le ministre belge au Pérou M. Guislain, ministre de Belgique au Pérou, est mort en mer, des suites d'une pneumonie. Il a été immergé au large de l'île de Cuba. L'historien Friedjung L'historien autrichien Dr Heinrich Friedjung est décédé, à l'âge de 70 ans.

PETITE GAZETTE

La tranchée des balonnettes Près du fort de Douaumont (fort du nord de Verdun), il est un coin de terre qu'on appelle la tranchée des balonnettes. Au cours des furieux assauts contre Verdun, une trentaine de soldats français qui occupaient cette tranchée, longue de 20 mètres, mirent balonnettes au canon pour vendre chèrement leur vie. Mais un obus les ensevelit tous laissant les balonnettes seules sortir de terre. Depuis l'armistice, la plupart de ces balonnettes ont disparu, emportées par des collectionneurs des souvenirs de guerre. C'est peut-être conservé ce qui reste de ce dramatique événement qu'un riche Américain a donné une somme importante dont on se servira pour entourer la tranchée d'une barrière protectrice et pour élever un monument aux héros qui reposent en cet endroit désormais historique.

Nouvelle mine d'étain (En Cornouailles (Angleterre), on a mis la main sur un riche filon d'étain qui est épais de 20 mètres ; on l'a découvert dans une mine abandonnée depuis près de cinquante ans. On ne connaît pas de filon aussi riche en Cornouailles et l'on croit même qu'il est le plus gros du monde. Les possesseurs de la concession font là une bonne affaire car, pendant la guerre, le prix de l'étain a passé de 1500 à 10,000 francs la tonne.

CARNET DE LA SCIENCE

Traite les vaches atteintes de la fièvre aphteuse M. Roux a communiqué, mardi, à l'Académie des sciences, à Paris, une note très intéressante de M. Porcher, dont les travaux permettront sans doute de limiter pour une certaine part les ravages et les pertes qu'entraîne une épidémie de fièvre aphteuse. Ces pertes sont dues en partie à la diminution considérable et prolongée de la sécrétion lactée chez les animaux malades. M. Porcher a établi que c'est la rétention lactée,

et non pas la maladie elle-même, qui est la cause de la diminution de la sécrétion et de la mauvaise qualité du lait, car il est d'usage de ne pas faire les vaches malades. Il faut les traire régulièrement au contraire, ainsi leur lait reste abondant et ne perd aucune de ses qualités. (En Suisse, on traite les vaches malades tant que la fièvre ne vient pas arrêter leur nutrition et, par le fait, la sécrétion du lait.)

Confédération

L'emprunt d'Amérique D'après les Basler Nachrichten, le département des finances aurait reçu la nouvelle de New-York que l'emprunt mis par la Confédération en Amérique a été souscrit.

Le visa américain

Le Conseil fédéral vient d'instituer en faveur des ressortissants des Etats-Unis un visa spécial qui sera octroyé par les légations et consulats de Suisse à l'étranger et par les autorités cantonales. Il sera valable six mois.

Le Splügen

Le trafic postal à travers de Splügen sera définitivement repris aujourd'hui. Le camion postal effectuera sa première course de Thuis au Splügen, où il confiera passagers et colis postaux à l'administration des postes italiennes. Il sera donc possible actuellement d'aller en un jour de Coire à Gènes.

Il se fait actuellement en Italie, écrit-on à la Tribune de Lausanne, une campagne de presse pour réunir par voie d'eau Milan et Côme, dans l'espoir de voir réaliser le projet de la Spilgen. Pour la Suisse romande, il y a là un danger, car cela retardera la réalisation du canal Milan-Lago Maggiore-Domodossola, qui est de la plus haute importance pour le Simplon.

Une banqueroute à Lausanne

La Revie annoncée à la Banque Georges Landis, à Lausanne, a suspendu ses paiements et sera mise en faillite aujourd'hui. Elle ajoute que le déficit serait assez important.

Plus de foires

Le Conseil d'Etat du canton de Saint-Gall a interdit toutes les foires au bétail sur le territoire saint-gallois, en raison de la fièvre aphteuse.

L'affaire Macchi

On nous écrit de Lugano, le 14 : M. Leo Macchi déclare attendre de pied ferme la décision de l'autorité à laquelle son cas est déféré, et vouloir porter plainte contre les personnes et les journaux qui l'ont « calomnié ».

La vie économique

Le chômage On rappelle que, en vertu de l'article 37 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919, sur l'assistance des chômeurs, les chefs d'entreprise doivent donner avis sans retard à la Centrale de placement de leur canton des places vacantes dans leurs entreprises. Chaque semaine, ces avis doivent être renouvelés ou annulés pour les places occupées. Ces communications sont nécessaires, car elles doivent servir de base à l'abolition graduelle de l'assistance et aux avis à donner sur les demandes d'entrée en Suisse.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER Vol d'un tramway Un vol d'un million de livres a été commis mardi, à Rome, sur une voiture de tramway où se trouvait un facteur de la Banque italienne d'Escompte. Ce dernier a été endormi au moyen d'un narcotique. Naufrage d'un bateau pêcheur Des nouvelles d'Islande annoncent le naufrage de la goélette danoise Marguerite, perdue dans la traversée à l'aller. Il y a vingt-quatre victimes, qui laissent de nombreux orphelins. Explosion dans le Midi de la France Une explosion s'est produite mardi à Marzensan dans un poste de transformation électrique où plus d'une cinquantaine de fusées paragonées ont éclaté. Sept enfants et un artificier qui se trouvaient dans le poste ont été tués.

SUISSE

Ceux qui se noient L'enfant Roger Gerber, 8 ans, de Villeneuve, s'est noyé mardi soir, en se baignant au lac, entre Chillon et Villeneuve. Un jeune Bernois, en séjour de vacances, s'est noyé aux bains de Clarens. A Lutry, l'enfant Jeannette Rapaz, âgée de 3 ans, échappant à la surveillance de sa sœur, a glissé dans le lac en voulant remplir d'eau un petit seau. Repêchée presque aussitôt par son père, elle n'a pu être rappelée à la vie.

CALENDRIER

Vendredi 16 juillet NOTRE DAME DU MONT-CARTEL Le sanctuaire du Mont-Carnel est la reproduction de celui qui a été fondé par la Sainte Vierge à saint Simon Stock, religieux anglais. La fête de ce jour a été établie pour rappeler ce grand bienfait de la Mère de Dieu et exciter les fidèles à en profiter.

Nouvelles religieuses

Les 80 ans de M. le curé Schmid Demain, 16 juillet, la paroisse de Muotatal, dans le canton de Schwytz, fêtera les 80 ans de son vénéré curé, M. le Dr Antoine Schmid, doyen et commissaire épiscopal.

M. le Dr Schmid, nonobstant le poids de l'âge, continue avec vaillance de se vouer aux travaux du saint ministère toujours aussi exact, aussi rigoureux dans l'accomplissement du devoir, aussi attentif aux besoins des âmes et à la gloire de Dieu qu'il l'a été pendant toute sa longue carrière.

Le vénéré curé de Muotatal est né à Altorf. Son père était landammann et entra par la suite au service du Saint-Siège, où il devint général. Après de brillantes études en Suisse et à Rome, M. l'abbé Schmid débuta dans le ministère à Siskon, petite paroisse lacustre, nichée aux pieds de l'Axen ; il passa ensuite à la tête de celle de Schattdorf, et enfin, au grand regret de ses ouailles et de ses compatriotes, fut envoyé en pays schwytois, à Muotatal, où il s'agissait de pacifier une population troublée par de profonds dissentiments. Il réussit à merveille dans cette mission et il n'a plus quitté Muotatal depuis.

M. le Dr Antoine Schmid est aussi chéri que respecté de ses paroissiens, qu'il conduit avec le dévouement, la fermeté et la tendresse d'un père dans les voies de la vie chrétienne.

Dans l'Ordre des Capucins

On nous écrit de Lugano, le 14 : Le Père Hyacinthe Antonini, de Lugaggia (Lugano), qui, il y a quatre ans, obtint à l'Université grégorienne le grade de docteur en théologie et depuis a exercé les fonctions de lecteur au Convent de Lugano, vient d'être appelé à Rome pour être attaché à la Secrétairerie de la Procure générale de l'Ordre.

Echos de partout

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Du jour où les académiciens décidèrent de nommer leurs collègues par boules blanches, les boules noires marquaient la teneur qu'ils ressentait pour le candidat. C'est ainsi que longtemps il a suffi, pour être exclu à jamais de tout scrutin, de recueillir un nombre de boules noires égal au tiers du nombre total des votants. Méran, qui fut secrétaire perpétuel au XVIII<sup>me</sup> siècle, les appelait les « petites malices noires ». Pas un Immortel ne fut sacré sans avoir rencontré l'opposition malicieuse de ces petites boules noires. Fontenelle n'en eut qu'une ; La Bruyère en eut trois. Goussier, l'entré de Fénelon y eut deux boules noires ; La Fontaine courut un grand danger ; on en trouva sept sur vingt-trois, si bien qu'avec une « malice » le plus, on deux votants de moins, l'illustre bonhomme était exclu à jamais. Ce n'est pas sa réputation qui en eût le plus souffert.

MOT DE LA FIN

— Dites-moi, Vincent et vous, vous n'avez plus l'air si indigne qu'auparavant. Vous devriez-il de l'argent ? — Non, pas absolument... Mais, à plusieurs reprises, il a manifesté le désir de m'en devoir.

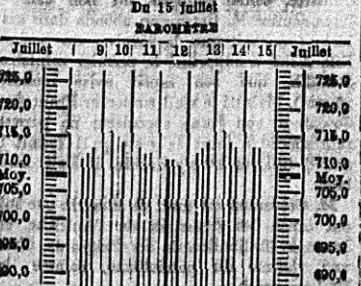
SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Syndicat des électionneurs du district de la Sarine. — Les membres sont avisés que le jury passera au commencement de la semaine prochaine pour inspecter les céréales et cultures sélectionnées. Protection de la jeune fille. — Réunion du Comité cantonal, demain vendredi, 16 juillet, à 4 h. au Home du Bon Conseil, 11, rue de l'Hôpital. Société fédérale de gymnastique « La Freiburgia ». — Assemblée générale vendredi, 16 courant, à 20 h. 30, au local, Café de la Schweizerhalle. Vu l'importance des tractations, les membres d'honneurs, honoraires, passifs, libres et actifs, sont priés de s'y trouver nombreux.

Changements de la Bourse de Genève

Table with 3 columns: Demande, Offre, and values for various currencies like Paris, Londres, Allemagne, etc.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



TEMPS PROBABLE

Zurich, 15 juillet, midi. Chaud ; orageux.

FRIBOURG

Les comptes de la ville de Fribourg pour 1919

Table showing financial accounts for the city of Fribourg in 1919, including Recettes ordinaires, Recettes extraordinaires, and Dépenses ordinaires.

L'excédent des dépenses prévu au budget était de 349,633 fr. 25. Durant le cours de l'exercice le Conseil général a voté divers crédits supplémentaires, pour une somme de 252,200 fr., ce qui devait porter le déficit à 601,833 fr. 25 ; toutefois, des crédits importants, accordés notamment pour les subventions aux nouvelles constructions, l'aménagement de nouveaux quartiers, l'établissement de bains publics, l'achat d'automobiles de voirie, les secours militaires, etc., n'ont pas été entièrement utilisés, ce qui a réduit le déficit budgétaire de 601,833 francs 25 centimes à 261,833 fr. 25. L'excédent des dépenses des comptes se trouve ainsi inférieur d'environ 14,000 fr. aux prévisions.

Ce résultat est dû principalement aux impôts dont le produit a été de beaucoup supérieur aux prévisions ; de plus, aux recettes extraordinaires figure le produit de la vente du stock de denrées et de combustibles existant au 1<sup>er</sup> janvier 1919. Ce stock, important, puisqu'il figurait au bilan de 1918 pour 308,378 fr. 21, se trouve presque absorbé ; le solde au 31 décembre 1919 n'était plus que de 33,802 fr. 50. La différence réalisée a été portée aux recettes contractées de 1919.

Si les comptes annuels se présentent avec cette amélioration relative, le bilan solde par une augmentation du passif de 485,041 fr. 25, augmentation provenant de la réalisation du stock des denrées et des combustibles, d'une part, et du déficit des comptes, d'autre part.

Si l'on examine en détail les recettes, on constate qu'elles ont été de 3,036,872 fr. 69 (2,425,175 fr. au budget) ; il y a donc une augmentation considérable de 611,697 fr. 69. Les dépenses, estimées à 2,774,808 fr. 25, se sont élevées à 3,283,947 fr. 14, et ont été en augmentation de 509,138 fr. 89.

Cette situation confirme les appréhensions déjà exposées ces années dernières par le Conseil communal ; si, d'une part, les recettes suivent une progression constante, les dépenses, d'autre part, prennent la même allure, alors que le taux de l'impôt a été majoré d'environ 40 % en 1919 ! Malgré cette forte majoration et malgré le résultat inespéré de certains postes, les comptes bouclent par un déficit dont les conséquences se feront de nouveau sentir les années prochaines, puisque, pour le combler, il a fallu recourir soit à une réalisation de capitaux, soit à l'emprunt : le premier de ces remèdes diminue le rendement du rentier et le second augmente les charges annuelles. Le Conseil communal insiste donc encore une fois sur la gravité de la situation, qui nécessite une réforme urgente du ménage communal et une économie stricte dans toutes les branches de l'administration.

Le service des emprunts absorbe en ce moment 260,000 fr. par an ; les dépenses scolaires se sont élevées à plus de 400,000 fr. en 1919 et seraient augmentées encore en 1920 ; le service éditier ordinaire a coûté 415,000 fr. l'an dernier. Pour faire face à toutes ces charges, il n'y a guère que le produit de l'impôt, et si nos édiles n'ont pas hésité jusqu'à faire appel aux contribuables pour couvrir au moins les dépenses ordinaires, ils savent que les sacrifices consentis sous cette forme s'arrêtent à certaines bornes, que la prudence ne permet pas de dépasser sans compromettre l'avenir économique de la ville. Or, nous ne resterons dans ces bornes que si nous savons limiter nos dépenses et l'avenir prouvera que la meilleure administration sera toujours celle qui se montrera soucieuse de l'emploi des deniers publics. C'est pourquoi l'autorité communale fait un appel pressant à l'esprit d'économie et à la bonne volonté de tous ceux qui concourent à la gestion de la cité et qui se préoccupent de sa prospérité.

Voici quelques observations sur les divers chapitres des comptes :

SERVICE ORDINAIRE Section I. Administration générale. — Recettes : 3,385 fr. 45 (2,300 fr. au budget). Dépenses : 54,259 fr. 75 (44,380 fr. au budget, plus 4,316 fr. de crédits supplémentaires accordés). Augmentation des frais de bureau et d'assistance des malades étrangers à la commune.

Section II. Finances. — Recettes : 1,256,676 francs 55 (1,024,155 fr. au budget). Il y a une diminution des intérêts du rentier, et une forte augmentation du produit des impôts. Cette augmentation a été de 36,000 fr. pour l'impôt sur les fortunes, de 78,000 fr. pour l'impôt sur le commerce et l'industrie, de 10,000 fr. pour l'impôt personnel, de 4,800 fr. pour l'impôt sur les successions, de 8,000 fr. environ pour l'impôt sur les vélos et autos, de 40,000 fr. pour l'impôt sur les mutations immobilières, de 205,000 francs pour les impôts arriérés, etc. Dépenses : 884,554 fr. 85 (369,295 fr. 75 au budget et 1,405 fr. de crédits supplémentaires accordés). L'augmentation porte surtout sur les



NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

La conférence de Spa

L'Allemagne se soumet à l'injonction des Alliés

(Havas.) — Les Allemands ont cédé, à Spa, acceptant de livrer à la France, mensuellement, 2 millions de tonnes de charbon.

Spa, 15 juillet. (Havas.) — L'envoyé spécial de l'agence Havas se croit en mesure d'annoncer que, dans la soirée, le Dr Bonn est venu prévenir M. Lloyd George, au nom de la délégation allemande, qu'elle accepte les conditions des Alliés pour la livraison du charbon, soit 2 millions de tonnes par mois.

Cette acceptation est d'ailleurs enveloppée de conditions qui la rendent sujette à caution. M. Millerand, immédiatement prévenu, s'est rendu auprès de M. Lloyd George, avec lequel il a conféré avant de se rendre à la représentation du casino.

Berlin, 15 juillet. La Deutsche Allgemeine Zeitung publie une interview de son correspondant à Spa avec le chancelier Fehrenbach. Celui-ci déplore que l'agitation de l'opinion publique allemande soit augmentée continuellement par des informations sensationnelles sur les événements de Spa, ce qui fait que le moindre incident personnel reçoit une couleur politique qui ne lui revient pas.

De son côté, M. Simons a déclaré à des représentants de la presse allemande que l'avis des délégués allemands est que la France est plus disposée à une entente dans les questions économiques que l'Angleterre, qui a besoin de garanties pour des sommes que la France lui doit depuis la guerre. En même temps, M. Lloyd George méconnaît complètement l'impossibilité d'exécution ainsi que la situation en Allemagne.

Spa, 15 juillet. (Havas.) — Une soirée de gala a été donnée hier soir, mercredi, au casino de Spa, en l'honneur de la délégation française, à l'occasion de la fête nationale.

Le maréchal Foch et les ministres de la République ont été l'objet d'ovations.

Essen, 15 juillet. (Wolff.) — Le syndicat chrétien des mineurs proteste vivement, dans son organe Der Bergknappe, contre les exigences de l'Entente, obtenus par la réalisation de droits obtenus par les mineurs après de longues et dures luttes.

Berlin, 15 juillet. (Wolff.) — A la séance d'hier, mercredi, des précédents d'arrondissement, au ministère de l'Intérieur, il a été constaté avec regret que le gouvernement du Reich n'a pas montré assez de fermeté à Spa, au sujet de la Sacherreispolizei, qui joue un rôle important pour le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la sécurité en Prusse. Le maintien d'une police ferme et disciplinée fut considéré à l'unanimité comme étant de toute nécessité.

L'incident du drapeau français à Berlin

Berlin, 15 juillet. (Wolff.) — On communique de sources officielles, au sujet de l'incident qui s'est produit à l'ambassade française : Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a exprimé ses regrets personnels et ceux du gouvernement au sujet des excès commis à l'égard de l'ambassade française.

Les fonctionnaires de police dont la négligence a permis la manifestation seront suspendus, sur l'ordre du ministère prussien de l'Intérieur.

Le drapeau a été enlevé par un homme qui était monté sur le toit des maisons voisines et, de là, avait passé sur le toit de l'ambassade. L'auteur est inconnu.

Le drapeau a été trouvé dans une maison voisine, puis rendu par la police à l'ambassade française.

Spa, 15 juillet. (Havas.) — L'envoyé spécial de l'agence Havas télégraphie :

C'est vers 9 h. 1/2 du soir qu'on a appris, dans les milieux français de la conférence, l'incident de l'ambassade. Cet incident, pour regrettable qu'il soit en lui-même, ne paraît pas de nature à créer des complications nouvelles dans les relations des deux pays.

De son côté, la délégation allemande a connu assez tardivement aussi, dans la soirée, l'incident survenu à Berlin. Dès qu'il en a eu connaissance, le chancelier Fehrenbach a adressé à M. Millerand une lettre lui exprimant ses regrets pour l'outrage fait ainsi au drapeau français.

Le retour de Krassine à Londres

Londres, 15 juillet. Krassine et les nouveaux délégués russes sont attendus à Londres au courant de cette semaine. Il a demandé un visa de passeport aussi pour deux de ses enfants, d'où l'on conclut qu'il envisage un séjour prolongé dans la capitale britannique.

Les pangermanistes contre la Pologne

Berlin, 15 juillet. Dans la Deutsche Tageszeitung, le comte de Reventlow, bien connu, commente les résultats qu'il préconise dans les Marches orientales et aborde la question, si brûlante en Allemagne, de l'attitude à adopter par le Reich en cas d'une avance bolchéviste vers l'Occident. Le comte Reventlow repousse la déclaration du chef du parti populaire allemand,

Stresemann, que ce dernier fit dans une interview avec un journaliste américain, à savoir que l'Allemagne devrait demander à l'Entente si elle garantit l'Allemagne désarmée contre le danger oriental. « En tout état de cause, dit le comte pangermaniste, il ne faut jamais donner aux Alliés l'occasion si ardemment désirée de créer une disposition hostile entre l'Allemagne et la Russie. Il ne faut pas oublier que c'est toute la Russie, et nullement seulement les bolchévistes russes, qui se bat contre la Pologne, parce que la Pologne est l'ennemi héréditaire de tous les Russes. Si jamais on en arrivait à si jamais les armées rouges se trouvaient aux frontières allemandes, on pourrait toujours trouver un arrangement pour que ces armées n'envahissent pas le territoire allemand. Plus le gouvernement allemand sera national et conscient de son but, d'autant moins dangereuse serait une telle alliance. De par la nature et de par les conditions imposées par l'Entente, l'Allemagne et la Russie dépendent l'une de l'autre. La Pologne est l'ennemi mortel de ces deux pays et les armées rouges sont en train d'annuler cet ennemi mortel, tandis que l'Entente a tout intérêt à maintenir la Pologne pour notre affaiblissement et comme menace pour l'Allemagne et la Russie. L'Allemagne ne doit pas se faire l'instrument des puissances occidentales, qui veulent la détruire comme puissance indépendante et productive. C'est pourquoi le gouvernement allemand ne doit pas hésiter d'entrer en relations avec la Russie des soviets et de conclure des accords avec elle. Ce serait toujours le moindre des deux maux. »

(Après de pareilles déclarations, l'Entente saura enfin quelle doit immédiatement se procurer la Pologne. — Réd.)

Emigrants allemands en Russie

Berlin, 15 juillet. (Wolff.) — Le Lokal Anzeiger annonce que les premiers émigrants allemands vers la Russie des soviets sont partis de Stettin. Il s'agit d'ouvriers sur métaux et d'ouvriers du bâtiment. Ils se rendent à Kolonna. Ils seront suivis, les semaines suivantes, d'un millier d'hommes.

Le congrès des Trade Unions

Londres, 15 juillet. (A. C.) — Le congrès des Trade Unions britanniques a adopté deux résolutions. La première, présentée par la fédération des cheminots, demandant l'évacuation immédiate de l'Irlande par l'armée britannique, a été acceptée par 1,953,000 voix contre 1,759,000. La seconde, présentée par la fédération des mineurs, demandant la grève générale pour contraindre le gouvernement d'accepter les demandes des ouvriers dans les questions irlandaises et russes a été acceptée par 2,760,000 voix contre 1 million 636,000.

Comme le congrès des Trade Unions n'a pas le pouvoir exécutif, le danger d'une grève générale n'est pas immédiat.

Les socialistes austro-magyars

Presbourg, 15 juillet. (Bureau de presse tchèque.) — Le congrès du parti socialiste austro-magyar a décidé, par 46 voix contre 24, de s'affilier à la 3<sup>me</sup> Internationale; après quoi le comité du parti, avec le député Wittich, a démissionné.

La situation financière autrichienne

Vienne, 15 juillet. (A. C.) — La situation financière déplorable de l'Etat autrichien et de la municipalité de Vienne sont définies par une déclaration du conseiller municipal Breiter que la ville ne pourrait payer les traitements de ses fonctionnaires que si l'Etat accordait une avance. Les nouvelles exigences des fonctionnaires rendent la situation encore plus difficile. Les nouvelles demandes des fonctionnaires émanent d'une organisation syndicale sans caractère politique. On craint une grève de tous les services municipaux, y compris le gaz et l'électricité. La Reichspost prévoit une banqueroute officielle de la ville, conséquence inévitable de l'administration socialiste.

La révolution en Bolivie

Santiago-de-Chili, 15 juillet. (Havas.) — Des nouvelles officielles arrivées de La Paz annoncent que la révolution triomphe. Un nouveau gouvernement est en train de s'organiser. Un appel pour les élections a été lancé au pays. M. Saavedra a assumé le gouvernement et a assuré que l'ordre ne serait pas compromis.

Le président déchu et tous les ministres se sont réfugiés à la légation américaine.

A la Congrégation des Rites

Rome, 15 juillet. La Congrégation des Rites a discuté la cause de béatification du Vénérable Antoine-Marie Clerici, archevêque de Saint-Jacques de Santiago de Cuba.

Contre le divorce en Italie

Trévise, 15 juillet. Environ 40,000 membres des lignes ouvrières catholiques ont tenu, à Trévise, un grand meeting contre le projet de loi sur le divorce.

Les grèves d'Italie

Rome, 15 juillet. (Stefani.) — Dans plusieurs villes, le personnel des tramways a déclaré la grève par solidarité avec les cheminots grévistes révoqués sur les lignes secondaires. Les compagnies de distribution du gaz et de

l'électricité ayant refusé d'accorder aux ouvriers une avance sur les augmentations de salaires en cours de discussions, comme elles l'avaient fait pour les employés, les ouvriers firent grève pendant deux heures et interrompirent la distribution de 10 à 11 h. du soir, de sorte que la ville se trouva plongée dans une complète obscurité. Les théâtres continuèrent néanmoins leurs représentations.

On signale également une interruption du service électrique à Florence.

A Naples, on constate une certaine amélioration du service des trams, dont le personnel se trouvait en grève. Le trafic a été repris sur plusieurs lignes.

Les socialistes forcenés

Pise, 15 juillet. A Stabio, des paysans socialistes ont essayé d'empêcher des membres des organisations catholiques de travailler au battage du blé. Les carabinieri ont dû intervenir. Il y eut un conflit avec un mort et deux blessés.

Incendie d'un hôtel en Italie

Rome, 15 juillet. (Stefani.) — On mande de Rimini que le grand hôtel de cette localité a été détruit par un incendie. Les dégâts sont considérables.

FRIBOURG

Les marais de la Longvue

On nous écrit : Au pied des contreforts du Gibloux s'étendait, de Rossens à Grenilles, une vaste plaine marécageuse d'une superficie de plus de cent hectares. Un ruisseau, la Longvue, zigzaguait nonchalamment dans un terrain tourbeux ou sablonneux, impropre à toute culture.

Aujourd'hui, la Longvue ne mérite plus son nom. Sollicité par les intérêts, notre génie agricole a remplacé le ruisseau par un chenal profond et régulier. De nombreux canaux en drains captent toutes les eaux sur les deux rives, et la vaste plaine marécageuse est ainsi complètement asséchée. La contrée a perdu un peu de son charme particulier, mais l'agriculture y aura son profit.

Maintenant déjà, les broussailles et les roseaux ont fait place aux céréales en plusieurs endroits. De magnifiques cultures alternent avec les prairies.

Grâce à une habile direction, l'entreprise n'a duré que trois ans, et, lundi dernier, avait lieu la reconnaissance officielle des travaux. Les représentants des autorités cantonales et des communes intéressées ont constaté la bonne exécution de tout ce qui a été fait de Prouvin à Farwagny et de Rossens à Grenilles.

Après le banquet offert aux participants, M. le député Ducrest a retracé l'histoire de l'œuvre importante qui vient d'être achevée. Il s'est fait l'interprète de tous les intéressés pour remercier les autorités cantonales, ainsi que M. Abischer, piqueur, et tous ceux qui ont travaillé à l'entreprise. M. Savoy, président du Conseil d'Etat, a exposé ce qui a été fait jusqu'à ce qui reste à faire pour l'amélioration du sol et pour le développement de l'agriculture. Des détails techniques très intéressants ont été donnés par M. l'ingénieur Teichmann, et M. le député Berset a parlé de la valeur des nouveaux terrains cultivables. M. Marcel Jolien, caissier, a terminé en exposant la bonne combinaison financière qui a permis de mener à bien l'œuvre dont chacun est satisfait.

D. P.

Souscription pour la chapelle du Sacré-Cœur, à Posieux

Anonymous, de Léchelles, pour être préservés de la fièvre aphteuse, 5 fr. — J. M., pour obtenir une grâce, 4 fr. — Anonymous, de Chéiry, 20 fr. — Anonymous, de Dommarie, pour obtenir une grâce, 5 fr. — L. C., pour une grâce, 6 fr. — Anonymous, 5 fr. — Anonymous, 5 fr. — Anonymous, de Cugy, pour le Tabernacle, 5 fr. — Anonymous, de Posieux, 2 fr. — Anonymous, Felpost, 1 fr. — M<sup>me</sup> Marchon, Vuisternens-En-Ogoz, pour une grâce, 5 fr. — Anonymous, de Châtouanay, 10 fr. — Anonymous, de Rossens, 5 fr. — Anonymous, de Rossens, 2 fr. — Anonymous, 2 fr. — Anonymous, pour le Tabernacle, pour obtenir une grâce, 50 fr. — Anonymous, B., pour action de grâces, 5 fr. — Anonymous, pour obtenir une guérison, 10 fr. — Anonymous, de Domdidier, 5 fr. — C. Wicht, inst., Montet (Glâne), 3 fr. — Anonymous, pour obtenir une grâce, 10 fr. — Ursule Terreaux, Cottens, pour le Tabernacle, 10 fr. — Anonymous, de Bulle, J. B., 15 fr. — Anonymous, de Cugy, pour une grâce, 5 fr. — Anonymous, de Sion, pour obtenir une grâce, 2 fr.

COUR D'ASSISES

Le brigandage de La Joux

La Cour d'assises siègeant hier à Romont, pour juger Emile Despond, a été présidée par M. Joseph Delatena, président du Tribunal de la Gruyère. M. le député Criblet a fonctionné comme chef du jury. M. Maurice Berset, procureur général, a soutenu l'accusation. M. l'avocat Cosandey a défendu l'accusé.

Despond a été condamné à dix années de réclusion, à vingt années de privation des droits civiques et aux frais.

Fumez les cigares FROSSARD

traitements, les frais de perception des impôts, le coût des impressions, de l'éclairage, et, enfin, sur l'empoussié en compte courant, dont le service n'était pas prévu au budget.

Section III. Instruction publique. — Recettes : 42,036 fr. 05 (40,240 fr. au budget).

Dépenses : 494,727 fr. 50 (366,400 fr. au budget et 59,046 fr. de crédits supplémentaires accordés). Hausse de tous les traitements, des frais de conciergerie, du chauffage, du matériel scolaire. Le subside aux écoles réformées a été porté de 6000 à 7000 fr.

Sur le crédit de 25,000 fr. accordé au cours de l'exercice pour les colonies de vacances, une somme de 2,944 fr. a été inutilisée pour l'achat du terrain; le solde de 22,056 fr. a été versé au compte d'attente.

Section IV. Police. — Recettes : 48,392 fr. 14 (24,750 fr. au budget). Cette augmentation provient d'une meilleure perception des droits d'étalage et de l'accroissement du nombre des voyageurs de commerce soumis au visa des patentes. Les Grand-places, inoccupées durant la guerre, ont été ouvertes aux Torains.

Dépenses : 75,710 fr. 47 (61,480 fr. au budget et 6,655 fr. de crédits supplémentaires accordés). Parmi les causes d'augmentation, figurent l'élevation des traitements, le renouvellement de l'équipement des agents de police, la hausse des frais d'entretien des abattoirs, la reconstruction du poids public de la Grenette, le maintien des deux gardes stables de Saint-Nicolas.

Section V. Forêts. — Recettes : 19,918 fr. 54 (19,900 fr. au budget). Les ventes de bois ont rapporté 7,000 fr., alors qu'elles n'étaient budgétées que 3,000 fr.

Dépenses : 16,803 fr. 99 (10,850 au budget). Les fournitures de bois ont coûté 4,632 fr. 83 de façon, au lieu de 2000 fr. qui étaient prévus au budget. Les prix exorbitants des charrois ont été aussi une cause d'augmentation de dépense. Toutefois, vu le résultat de l'exercice, il a été versé en compte d'attente une somme de 4,000 francs pour les exercices défavorables.

Section VI. Cimetières. — Recettes : 7,962 fr. 20 centimes (4,900 fr. au budget). La différence porte surtout sur les concessions de terrain.

Dépenses : 18,264 fr. 87 (15,300 fr. au budget, plus 1,124 fr. de crédit supplémentaire accordé). Augmentation due à l'engagement de nouveaux ouvriers et à l'achat de gravier.

Section VII. Edilité. — Recettes : 50,933 fr. 36 centimes (19,830 fr. au budget). La mieux-value provient des importants travaux faits pour le compte de tiers et payés par ceux-ci. Les gravières ont donné aussi un bon rendement.

Dépenses : 415,516 fr. 26 (290,170 fr. au budget, plus 25,453 fr. de crédits supplémentaires accordés). Parmi les augmentations sur les prévisions budgétaires, signalons les suivantes : 12,000 fr. pour l'entretien des bâtiments, 1800 fr. pour le mobilier des écoles, 2000 fr. pour les fontaines, 13,000 fr. pour le gravier et le sable, 3100 fr. pour les outils, 5000 fr. pour les promenades publiques, 5700 fr. pour secours aux ouvriers malades, 4300 fr. pour les salaires des cantonniers, 13,700 fr. pour les transports et l'entretien de la neige, 3200 fr. pour l'arrosage des rues, 25,800 fr. pour l'entretien des routes communales et les salaires y afférents, etc.

Divers motifs expliquent ces dépassements. Pour l'exécution du programme de l'édilité, un effectif important est nécessaire; outre le personnel de bureau, une équipe de 74 hommes, employés toute l'année, a été sur pied. L'horaire du travail journalier, réduit à 8 heures 20 en moyenne, a eu pour conséquence une diminution du rendement, qui a dû être compensée par des auxiliaires. Mais la cause principale de l'augmentation des dépenses est la hausse du prix de la main-d'œuvre, des matières premières, de l'outillage et des transports. Les salaires de l'effectif ordinaire du personnel ont été de 178,000 fr. en 1918; ils se sont élevés à 210,000 francs en 1919. Le personnel ouvrier a bénéficié d'une première augmentation de 10 % en janvier 1919, puis d'une seconde de 25 % en avril, indépendamment des allocations. Les matières premières (gravier, sable, ciment, bois, fer, etc.), ont subi une hausse considérable. L'outillage est à un prix excessif. Les charrois ont subi la même marche ascendante, à la suite de la hausse des fourrages. L'étalage, qui était facturé autrefois de 14 à 18 fr., a passé, aujourd'hui, à 72 fr. par jour. Enfin, l'usage des chars à balayures, des tombereaux et brouettes est rapide et exige de coûteux frais de réparations.

D'autre part, l'administration de l'Edilité se trouve souvent dans l'obligation de maintenir dans ses équipes des hommes âgés et fatigués, qu'une entreprise privée ne conserverait pas. L'Edilité fait là une œuvre sociale et humanitaire.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Section I. Finances. — Recettes : 83,085 fr. 75 centimes (166,100 fr. au budget). Recette inférieure aux estimations, parce que le chapitre le plus important des récupérations, celui des seconds militaires, n'a donné qu'une recette de 64,000 fr., au lieu de 150,000 fr. La même constatation est faite au chapitre des dépenses. C'est le résultat de la réduction du service militaire en 1919.

Dépenses : 244,681 fr. 14 (286,532 fr. 50 au budget, plus 87,100 fr. de crédits supplémentaires accordés). Ainsi qu'on vient de le constater aux recettes, la réduction du service militaire en 1919 a eu pour conséquence la réduction des secours alloués aux familles des soldats. Le crédit total de 170,000 fr. pour les allocations a été légèrement dépassé. Un subsidie de 4000 fr. a été accordé à l'Office central d'assistance, vu l'utilité évidente de cet Office.

Il a fallu enfin porter de 7100 à 9200 fr. le crédit prévu comme participation de la ville au déficit du service d'autobus Fribourg-Planfayon.

Section II. Edilité. — Recettes : 23,987 fr. 35 (47,000 fr. au budget).

Les subsides de l'Etat pour la construction

de la route des Alpes et de l'école du Bourg ont été versées à la caisse des capitaux, comme rentrées de créances, conformément à une décision prise pour les comptes précédents. Quant au subsidie cantonal pour la correction du Stadlerberg, la première annuité, prévue pour 1919, ne sera versée qu'en 1920.

Dépenses : 316,249 fr. 35 (290,400 fr. au budget, plus 117,100 fr. de crédits supplémentaires accordés).

Le projet général de réfection de la plateforme des Arcades comportait un devis de 76,000 fr.; l'exécution a donné lieu à des surprises quant au prix de revient; les mouvements de salaires et la hausse des matières premières ont considérablement modifié les calculs de 1918. Il a été payé 103,910 fr. en 1919, et il y a encore un reliquat assez important pour l'exercice 1920. La même constatation doit être faite en ce qui concerne la correction de la route du Stadlerberg. Le dépassement de crédit est dû aux conditions spéciales dans lesquelles les travaux se sont effectués; hausse des salaires durant les travaux, exécution de ceux-ci pendant la saison d'hiver, composition de l'équipe recrutée pour éviter le chômage, etc.

Le crédit pour l'acquisition d'automobiles de voirie a été annulé par le Conseil général. La construction des bains publics a été différée, étant données les conjonctures présentes. Toutefois, une somme de 5,000 fr. a été distraite du crédit de 50,000 fr. pour être versée en compte d'attente.

Quant au crédit supplémentaire de 100,000 francs pour les constructions de maisons-ouvrières, il n'a trouvé son emploi qu'à la fin de l'exercice, pour le paiement des frais d'étude. Les subventions n'ont été versées qu'en 1920; l'aménagement des nouveaux quartiers est en voie d'exécution. Il coûtera beaucoup plus de 100,000 fr.

Section III. Police. — Recettes : 1,500,495 fr. 30 centimes (1,082,000 fr. au budget). On a récupéré dans ce chapitre un certain nombre de factures concernant les frais de passage des troupes en 1918.

Au service du ravitaillement, le produit de la vente des marchandises en magasin provenant de l'exercice 1918 et porté au bilan pour 308,378 fr. 21 figure au compte.

Dépenses : 1,323,178 fr. 87 (1,100,000 fr. au budget). Le dépassement des dépenses du ravitaillement est compensé par les recettes.

Au concert de la « Concordia »

On nous écrit : De temps en temps, le public a le plaisir d'entendre un concert de nos musiques, le soir, sur une place. Si ces auditions, très goûtées, sont malheureusement trop rares, il est encore plus rare qu'un auditeur se soucie des difficultés que rencontrent les exécutants pour se procurer de la lumière, pourtant nécessaire.

Jusqu'ici la « Concordia » utilisait, sur place, des bougies. Ce primitif système avait l'inconvénient de ne pas servir « en marche » et de mettre les musiciens à la merci du moindre coup de vent. Notre fanfare s'est ainsi vue dans l'obligation de se procurer des lampes à benzine qui ont déjà fonctionné, et que le public pourra voir en activité dans un concert que la société se propose de donner demain vendredi soir, au square des Places.

La « Concordia » n'a pas pu différer plus longtemps cette acquisition, qui pèse lourdement sur son budget. Mais elle a pensé que les bénéficiaires des auditions publiques ne lui refuseraient pas leur appui matériel. De charitables quêteuses tendront gracieusement la tirelire pendant le concert de demain soir; nous ne doutons pas qu'elles rencontreront un accueil généreux de tous les auditeurs. Il n'est pas besoin de relever ici les mérites de cette société; sa situation financière très précaire justifie pleinement le geste qu'elle nous annonce.

Nos musiciens

C'est avec un plaisir mêlé de regret qu'on apprendra le départ de notre jeune et distingué flûtiste, M. Hugo Hafner, qui vient d'être engagé à l'orchestre de la Tonhalle et du Stadttheater de Zurich. On se souviendra des brillants examens que M. Hafner a passés dernièrement à notre conservatoire de musique. On se souviendra également de la gentillesse sans bornes avec laquelle il prêtait son concours à d'innombrables concerts et manifestations de charité. Nos vœux les plus sincères accompagnent le jeune artiste dans sa carrière, qui déjà s'annonce brillante.

Tamponnement

Un train de marchandises faisait lundi des manœuvres à la station de Guin lorsque, par suite d'un aiguillage défectueux, une tranche de six wagons fut lancée contre une rame de wagons. Deux wagons de lait et quatre wagons de briques ont été gravement endommagés. Les deux voies ont été obstruées. Un train de secours envoyé de Fribourg les a déblayées. Les dégâts matériels sont importants.

Les enfants viennois

Les petits Vennois qui étaient arrivés au terme de leur séjour de vacances en pays fribourgeois sont repartis lundi pour leur pays. On annonce que le voyage jusqu'à Buchs s'est effectué dans de bonnes conditions.

A Buchs, quand le train s'est ébranlé pour quitter la Suisse, les enfants ont fait leurs adieux à notre pays avec une émotion qui s'est communiquée à tous les assistants.

Vermouth NOBLESSE DELICIEUSE GOURMANDISE Ciravegn & Co, Genève



